

Circonscriptions électorales—Loi

pal, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'administration, et qui est rattachée, je pense, au village de Saint-Félix-de-Valois.

Je suis heureux de constater que la population de ces municipalités est très heureuse d'appartenir à la nouvelle circonscription de Berthier-Maskinongé, car je n'ai eu aucune représentation à l'effet contraire, plutôt, ces municipalités-là ont accepté avec plaisir d'appartenir à la circonscription de Berthier-Maskinongé.

Monsieur le président, ce sont les quelques revendications que j'ai voulu faire auprès des commissaires des délimitations des circonscriptions électorales par votre entremise, et je veux en profiter pour les féliciter du magnifique travail qu'ils ont accompli tout au cours de leur analyse des différentes circonscriptions.

Nous, comme je le dis, nous sommes très satisfaits de cette délimitation qui nous a été attribuée et si, pour répondre aux besoins des municipalités que j'ai citées tantôt, il était possible qu'un changement s'opère au sein de ces municipalités-là pour qu'elles reviennent à la circonscription de Berthier-Maskinongé, je pense que ce serait un succès complet.

M. Alexandre Cyr (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le président, je vais être très bref. Je désire en premier lieu participer à ce débat non en vue de m'opposer au rapport de la Commission fédérale des délimitations des circonscriptions électorales, mais bien pour féliciter les membres de la Commission pour le Québec en fonction de l'attitude prise pour la redistribution des circonscriptions en Gaspésie.

J'ai été élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1963, et la circonscription électorale de Gaspé comprenait alors les municipalités de Newport à Les Méchins. Lors de la redistribution en 1966, les municipalités de Cap-Chat, Capucins et Les Méchins ont été détachées de la circonscription de Gaspé. Cette partie de la Gaspésie fait maintenant partie intégrante actuellement de la circonscription de Matane. J'approuve donc la décision de la Commission de reconstituer l'unité sociologique naturelle de réintégrer dans la belle circonscription de Gaspé la ville de Cap-Chat. La ville de Cap-Chat a des intérêts avec la ville de Sainte-Anne-des-Monts et j'accueille avec beaucoup de joie le retour des citoyens de Cap-Chat dans la circonscription de Gaspé, d'autant plus qu'il s'agit de gens très sympathiques et très empressés pour collaborer au développement économique et social non seulement de leur ville mais de toute la Gaspésie. Monsieur le président, c'est toujours agréable de retrouver des amis après une séparation de 10 ans.

M. Albert Bécharde (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, je serai très bref, pour donner la chance à tous mes collègues québécois et des autres provinces de pouvoir participer au débat. Je ne m'attarderai pas à traiter les commissaires d'incompétents totaux parce que je crois que depuis le dernier rapport ou l'avant-dernier rapport présenté par les commissaires, on nous a écoutés. En effet, et à l'instar de mon collègue de Gaspé (M. Cyr), qui a failli devenir un de mes électeurs, je suis heureux de constater qu'on m'a laissé une circonscription immense mais qu'on a bien voulu laisser le député de Gaspé dans la circonscription de Gaspé et réintégrer dans Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine une partie de cette circonscription qui jadis, jusqu'en 1949, faisait partie de la circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, et je veux parler de la ville de Causapsal, aujourd'hui si dignement représentée par l'honorable député de Matane (M. De Bané).

[M. Yanakis.]

M. le député de Matane incidemment mentionne dans son opposition que certaines villes et municipalités incluses dans la circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine et Gaspé auraient avantage à appartenir à la circonscription de Matane. Je ne comprends pas trop son argument. On ne peut pas calculer et on peut employer les prétentions qu'on veut, je ne veux pas lui prêter d'intentions, mais il dit qu'il y aurait avantage à appartenir à la circonscription de Matane. Je veux rassurer les futurs électeurs de Causapsal et des environs que leur député fera tout son possible pour les représenter aussi dignement que le député de Matane actuel a bien voulu le faire depuis qu'il est leur député à la Chambre des communes.

● (2130)

Monsieur le président, j'aimerais bien, à l'instar de mon collègue de Papineau (M. Ouellet) et des autres, féliciter les commissaires, mais non pas outre mesure, car il y a quelque chose qui a été dit par mon collègue de Champlain (M. Matte) qui est un peu vrai, parce qu'il ne faut pas se fier uniquement à la lettre de la loi, mais plutôt à l'esprit de la loi ainsi que le bon sens, qui compte dans tout cela.

Je veux bien me garder de critiquer les juges, parce qu'apparemment c'est malsain, mais à la Chambre je suis couvert par mon immunité parlementaire.

Mais j'avais demandé, non seulement lors du rapport de la dernière Commission, mais auparavant, et cela à la demande de mes électeurs de cette partie de la circonscription de Bonaventure qui s'appelle les Îles-de-la-Madeleine, j'avais demandé, dis-je, que la circonscription des Îles-de-la-Madeleine soit reconnue comme une circonscription, comme elle l'était depuis 1945 je crois. Malheureusement, les commissaires, qui sont astreints à la lettre de la loi, et à cause de la population restreinte les Îles-de-la-Madeleine, ont passé outre à cette demande et ont laissé les Îles-de-la-Madeleine dans la circonscription de Bonaventure.

Et en passant j'apprécie énormément mes électeurs des Îles-de-la-Madeleine qui depuis 1968 me font l'honneur de les représenter. Mais ce qui m'inquiète, monsieur le président, c'est de constater combien les milieux ruraux sont en train de disparaître à la Chambre des communes, parce que la loi fixe un tel nombre de population pour une circonscription. De ce fait, on enlève graduellement la représentation rurale à la Chambre des communes. Et je crois que c'est peut-être à cause de ce manque de représentation nombreuse des milieux ruraux que spécialement notre région, cette région de l'Est du Québec et qui comprend la Gaspésie, le Bas Saint-Laurent et les Îles-de-la-Madeleine, a été pendant trop longtemps négligée.

Et aujourd'hui à cause de cette chinoiserie de chiffres, on veut donner à un député rural un territoire immense, même si la population n'est pas très dense, on veut lui donner un territoire immense à parcourir, alors qu'on hérite des représentants urbains. Je le répète encore, un député d'une circonscription de la ville de Montréal peut faire le tour de sa circonscription dans 15 minutes, alors que moi, et bien d'autres, représentant la circonscription de Bonaventure et des Îles-de-la-Madeleine, cela peut me prendre une semaine, parfois deux.

La circonscription de Bonaventure et des Îles-de-la-Madeleine, dans sa partie continentale, a une longueur est-ouest de 170 milles. Les Îles-de-la-Madeleine sont à 175 milles en ligne droite du continent. Monsieur le président, vous aurez l'honneur de visiter cette magnifique partie de ma circonscription au cours des prochaines vacances. Vous pourrez voir par vous-même quelle distance vous devez